

En réponse à cet article, voici une lettre que M. Deleporte-Bayart adresse au *Mémorial* :

Roubaix, le 5 janvier 1877.  
Monsieur le rédacteur du *Mémorial* de Lille.

L'ancien officier dont vous parlez dans votre numéro de ce jour n'a pas été invité par l'administration municipale, dans un but de pure économie, à quitter le local qui lui avait été prêté provisoirement, comme vous paraissez le croire à tort.

Si son but exclusif avait été l'instruction militaire des jeunes gens qui suivaient ses cours, il n'aurait été apporté aucune entrave à ses exercices dont nous ne contestons pas l'utilité; mais nous avons vu qu'il n'en était pas ainsi et le *Mémorial* lui-même connaît suffisamment les agents de son parti pour savoir ce qu'ils font et ce qu'ils sont capables de faire en masquant leur but véritable.

La seule chose qu'il ignore ou qu'il paraît ignorer, ce sont les procédés employés à l'égard du professeur dont il prend la défense. Nous, témoins de ce qui s'est passé, nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous avons vu et entendu. Nous ne sommes pas le commandant des pompiers, nous ne sommes pas un autre local, et, au lieu de s'y conformer, il avait, pour sa dernière leçon, allumé 70 becs de gaz pour éclairer huit ou dix élèves turbulents qui l'attaquaient vainement depuis plus d'une heure.

Vous comprendrez, monsieur le rédacteur, que je ne crois pas devoir relever les autres points de votre article, où le dépit a suggéré de trop nombreuses inexactitudes.

Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

DELPORTÉ-BAYART.

Une erreur typographique nous a fait annoncer le concert des *Amis-Rouais* pour le 9 janvier, c'est le 29 de ce mois que ce concert aura lieu. C'est avec le concours de M. Libotton violoncelliste, et non Libotten, comme nous l'avons écrit.

Nous avons parlé hier de l'évasion de trois prisonniers de la prison de la Gendarmerie de Roubaix. En voici les circonstances :

Donnons d'abord une esquisse de la porte péloïde.

C'est une grosse porte de prison. Dans sa partie supérieure est ménagée, un guichet mobile glissant entre deux coulisses et non muni de grille extérieure — ce qui est une négligence attendue que ce guichet, seule ouverture pour aérer la salle, reste souvent ouvert. Une serrure à pêne très-épais ferme la porte, — mais ce pêne comme dans toutes les vieilles serrures joue très-facilement, de sorte qu'il suffisait de la pousser du doigt pour le faire sortir de la gâche qui est à jour. Avec cela, un verrou placé à l'extérieur, mais si près du guichet, qu'on pouvait, quand ce dernier était ouvert, y passer le bras de l'intérieur, et tirer le verrou sans difficultés.

On pense bien qu'avec une porte en de si mauvaises conditions, l'évasion n'était pas difficile, et si, elle n'avait pas été tentée par d'autres prisonniers précédents, c'est qu'ils n'avaient pas remarqué l'état délabré de la porte.

Les trois derniers internés qui, eux, en ont si bien profités, étaient deux individus arrêtés pour coups et blessures; le troisième, marchand-ferrant, avait été pris se livrant à une contrebande effrénée. Le marchand-ferrant, qui s'y connaissait, eut bien vite aperçu les défauts de la porte; il en fit part à ses compagnons, et tous trois attendirent le moment favorable pour quitter les lieux.

Donc, mercredi à 5 heures, le gendarme-concierge s'étant absenté quelques minutes, nos gaillards possédèrent le pêne qui ne fit aucune résistance, et passant le bras dans le guichet non fermé, tirèrent triomphalement le verrou. La porte était ouverte; ils étaient libres!

Il n'y a pas loin du Pile à la frontière, ils eurent vite franchi la ligne de démarcation, et pénétré dans l'hospitaire Belgique.

Mais s'ils sont repris, ils le seront bien, car la porte de la prison vient de subir les modifications nécessaires. Une bonne serrure solide vient d'y être mise; on descendra le verrou, et si une grille extérieure n'est pas posée au guichet, du moins, on ne l'ouvrira pas si souvent.

Charles-Louis Verley, âgé de 40 ans, prévenu de vol, a été arrêté hier, à B. n. d. et conduit à la prison municipale de Tourcoing.

Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai vient d'adresser la lettre suivante à MM. les curés de son diocèse, au sujet des prières publiques qui doivent avoir lieu à l'occasion de la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés :

Cambrai, le 2 janvier 1877.

Monsieur le Curé,

Les prières publiques qui, aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, doivent suivre, tous les ans, la rentrée des Chambres, auront lieu cette année le dimanche 14 de ce mois.

On chantera ce jour-là dans toutes les églises et chapelles du diocèse, avant la messe paroissiale ou la messe de communauté, le *Veni Creator*.

Dans la soirée du même jour, à l'heure qu'on jugera la plus convenable,

il sera célébré un salut solennel du Très-Saint Sacrement. On y chantera, outre les prières ordinaires, les litanies de la Très-Sainte Vierge et le psaume 124<sup>e</sup>. Qui confidit in Domino avec l'oraison pro Concordiâ: *Deus largitor pacis*.

À notre église métropolitaine et dans toutes les villes où les autorités civiles et militaires en feront la demande, il sera célébré, à midi, une messe pendant laquelle on chantera les litanies et le psaume indiqués pour le salut du soir.

La quête pour l'église nationale du Sacré-Cœur, à Paris, se fera comme les années précédentes, dans toutes les églises.

Vos bons paroissiens: Monsieur le curé, s'empresse, comme ils l'ont fait les années précédentes, d'assister à ces prières publiques auxquelles vous allez les appeler. La demande qui nous en est faite par le pouvoir suprême de l'Etat, nous sommes heureux de la répéter, est un acte de foi national auquel tous se feront un devoir de s'associer. Nous demanderons particulièrement à Dieu, cette année, qu'il inspire à nos Assemblées Législatives une haute intelligence des besoins moraux et religieux de notre société contemporaine, et, entre elles, l'esprit de concorde qui doit les unir pour le bien de notre commune patrie.

La présente lettre sera lue au prône le dimanche qui en suivra la réception.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

R. F. CARDINAL RENIER, Archevêque de Cambrai.

Par arrêté en date du 30 décembre 1876, la circonscription de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, en ce qui concerne la délivrance des certificats d'aptitude aux grades d'officier de santé, de pharmacien, herboriste et sage-femme de 2<sup>e</sup> classe, comprend les départements du Nord et des Ardennes.

Les sessions d'examen des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie situées dans les académies de Douai et de Caen seront présidées par des professeurs de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

Pendant l'ouragan qui s'est produit dans la matinée du jour de l'an, une femme âgée de quarante-cinq ans, la femme Duthoit, a été atteinte, rue Ratisbonne, à Lille, par la chute d'une lourde barre de fer qui s'était détachée d'une habitation. Cette malheureuse femme est morte hier à l'hôpital Saint-Sauveur où elle avait été transportée.

La lettre suivante a été adressée par Aublin, l'assassin présumé du receveur communal de Sivry, et actuellement détenu à Lille, à l'aubergiste de Beaumont chez lequel il a couché dans la nuit qui a précédé et suivi le crime :

Monsieur,

Vous êtes un honnête homme je n'en doute pas, donc vous devez agir en honnête homme. Croyez-le bien, je ne suis pas le meurtrier de M. Meurant et j'ai la conviction qu'un jour la vérité se découvrira. Ce sera peut-être après que j'aurai été exécuté sur la place publique de Sivry, mais ma foi tant pis.

En attendant, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, vous devez déclarer les choses telles qu'elles sont. Vous devez bien vous rappeler que le dimanche soir, lorsque je suis rentré je vous ai fait l'observation que votre pendule avançait, elle marquait déjà minuit et cinq minutes, mais ce pendant à l'horloge de Beaumont il ne devait être que minuit moins cinq minutes, attendu que j'avais réglé ma montre sur l'église de Beaumont dans la journée. Je vous ai dit cela étant debout devant le comptoir, en buvant mon verre de bière.

Rappelez-vous bien et vous verrez que c'est ainsi. Cela ne fait rien à l'affaire, mais je tiens à établir la vérité parce que Mademoiselle L... a déclaré que j'étais rentré à une heure. C'est une erreur, vous le savez bien. On a dit aussi que j'avais l'air agité et fatigué comme un homme qui a fait un mauvais coup. Si c'est vous qui avez dit cela, ce n'est pas loyal, parce que, il était impossible d'être plus calme que je l'étais. J'espère que vous rétablirez les choses telles qu'elles doivent l'être parce que la justice ne demande que le récit exact de la vérité, mais non par des surcharges et des exagérations.

» Léonard AUBLIN. »

Un nouvel accident est arrivé jeudi sur la ligne de Paris à Lille. Le train qui part de Paris à une heure et demie, arrivant à toute vapeur à Chantilly, rencontra une section de la voie en réparation sur laquelle les rails faisaient défaut sur une longueur de deux ou trois mètres (la Compagnie conteste ce point qui est affirmé par certains voyageurs.)

Cette solution de continuité, provenant soit d'une négligence, soit d'un éboulement, fit dérailler la locomotive, qui fut projetée d'un côté, tandis que le fourgon, mis en pièces, était jeté de l'autre, et les trois premiers wagons

complètement disloqués. Par un hasard inouï, aucun voyageur, ni employé n'a été tué, pas même ceux qu'on retira de dessous les débris. Quatre seulement ont été blessés, dont un assez grièvement. (ECHO)

Voici la statistique judiciaire du ressort de la Cour de Douai pour 1876.

9 assassinats et meurtres et 19 tentatives; 6 infanticides; 49 attentats aux mœurs du ressort criminel; 9 attaques sur la voie publique, fausses monnaies et émissions; 2 empoisonnement et tentative; 2 incendie par malveillance; 24 menaces et tentatives d'incendies; 6 vols qualifiés, 220.

En matière correctionnelle, nous y remarquons 1,133 vols simples et escroqueries; 76 délits, de rixe et rébellion.

Il y a eu, en outre, dans le ressort de la cour de Douai, 239 blessés par imprudence; 325 morts accidentelles et 102 suicides.

THÉÂTRE DE ROUBAIX. — Un grand drame historique, PATRIE ! va faire les frais de la représentation de dimanche. Ce drame rempli de scènes très-émouvantes a un caractère tout particulier de grandeur théâtrale, de beauté tragique. Les nobles sentiments d'amour de la patrie dont les principaux personnages sont pénétrés, produisent de multiples impressions, d'admiration, d'intérêt et de patriotisme.

La scène se passe au milieu des Pays-Bas révoltés contre le duc d'Albe, général des armées de Charles Quint et de Philippe II. C'est un épisode sanglant de la domination espagnole en Belgique et Hollande, au XV<sup>e</sup> siècle.

M. Hody remplira le rôle du héros *Karloos Van der Noot*, une très-intéressante figure patriotique. *Dona Dolorès* et *dona Rafaela* seront représentés par MMmes Fontaine et Gauthier. Nous espérons que les intéressés pénétrés de l'importance de leurs personnages ne leur feront pas fuir la grimace.

Et pour finir enfin par un écho de rive, *Gavaud, Minard*, viendront débiter leur satire. NOX.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Legris a subi dix condamnations, tous jours pour des délits. Redoutant la cour d'assises, il n'a jamais voulu commettre que des délits. C'est l'escroquerie qu'il cultive de préférence.

Le 8 décembre, il était condamné à quinze mois pour rupture de ban et encore escroquerie, mais, quelques jours avant, il avait dupé un brasseur des environs de Lille auquel il s'était fait passer pour un cabaretier de Sainghin mécontent de son brasseur et désireux de le quitter.

Il était en même temps, disait-il, propriétaire et marchand de bêtes. C'était de quoi inspirer confiance au brasseur. En effet, on traita.

On devait le lendemain lui expédier une vingtaine de rondelles de la meilleure bière. Seulement, le nouveau client restait redevable d'une somme de 25 fr. à son ancien brasseur et il avait hâte de s'acquitter. Legris les demanda à son nouveau fournisseur qui les lui donna. Ce n'est que quelques heures plus tard, qu'il s'aperçut qu'il avait été dupé.

Legris reconnut tous ses torts. — Deux ans de détention.

Quinze mois à A. Bastien, de Roubaix, qui parvint à traiter avec un boucher de Roubaix pour la reprise de son établissement. On avait traité pour 4,000 fr., qu'il devait payer le lendemain, quand il aurait vendu des bœufs qu'il attendait de la Vilette. Le boucher trop crédule avança l'argent, que son successeur lui demandait. Il s'est aperçu trop tard, comme le brasseur, qu'il avait eu affaire à un escroc.

Deux ans à J. Granewald, de Roubaix, au service d'un marchand de fromage de Lille, qui sans en prévenir son patron, allait recevoir les factures, dont il s'appropriait le montant. Il a touché de ce chef 180 fr.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 janvier. — Léon Equeurt, au bas de l'ancien cour Carvois 23. — Camille Vandenberghe, au Fontenoire fort France 16. — Alphonse Delannoy, rue d'Henri, — Pierre Debarck, rue des Récollets cour Poullet 7. — Etienne Lecomte, Grande-Rue 24. — Louis Delour, rue de Soubise cour Broways 22. — Marie Deschamps, rue de la Gaité.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 janvier. — Jean-Baptiste Verpoort, 3 mois rue des Longues-Hues cour Fousset. — Joseph Vancauwembeghe, 3 mois rue du Grand-Chemin cour Ernoult 6. — Charlotte Desprez, 76 ans ménagerie rue d'Alma 70. — Alexandre Flour, 4 mois au Cal-de-Four. — Alexandre Belmer, 63 ans Rue Hôpital-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 janvier. — Louis Cuvelier, aux Phalampins. — Joseph Boce, à la Malcoense. — Céline Cateau, au chemin des Mortes. — Aurélie Delmotte, au Brun-Pain. — Marie Martens, à France.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 janvier. — Désiré Delgaty, 21 ans 10 mois, rue de Tournoi. — Reine Fiorin, 72 ans 7 mois 20 jours, veuve de Jean-Baptiste Desrousseaux, rue de la COUSSE.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS. — Les amis et connaissances de la famille FONTAINE-COGET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame HENRIETTE COGET, veuve de M. LOUIS-CHARLES FONTAINE, chaudronnier-constructeur, décédée à La Madeleine-lez-Lille, le 5 janvier 1877, à l'âge de 61 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir assister aux convois et services solennels qui auront lieu le lundi 8 dit mois, à 11 heures, en l'église de La Madeleine-lez-Lille. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 119, à La Madeleine-lez-Lille.

Un obit solennel sera célébré dans ladite église, le mercredi 17 dudit mois, à onze heures. 12798

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame HORTENSE LÉCONTE, épouse de M. HENRI COCHET-TEUX, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1876, à l'âge de 44 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE-SOPHIE DELBECQUE épouse de Monsieur ISIDORE FONTAINE, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1876, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le cabinet de M. RODET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

LETRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Impression: Alfred Roubaix. — Avis gratuits dans les éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

### CORRESPONDANCE

Les articles qui, au lieu de s'appuyer sur l'opinion, se laissent entraîner par le journal.

Roubaix, le 6 janvier 1877.

À Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*.

À propos des incidents qui ont marqué l'ajournement du parage d'une partie du quai de Dunkerque, je crois pouvoir émettre l'avis que plusieurs des conseillers qui l'ont rejeté, ne se sont pas rendu compte de l'urgence de la proposition qui leur était faite. Et, s'ils étaient allés sur place constater l'état des choses, leur avis est probablement été différent, car pour peu qu'on le laisse en cet état, il ne sera bientôt plus possible de se servir du seul et unique quai que nous ayons jusqu'à présent, et celui qui est appelé, par sa situation entre les deux villes de Roubaix et Tourcoing, à devenir le plus important.

Déjà les charrettes qui prennent charge aux bateaux amarrés au quai de Dunkerque, ont peine à sortir du borbier où elles sont engagées.

Peut-être, ne se rend-on pas compte assez à Roubaix, de l'importance de l'achèvement du canal au point de vue des intérêts généraux de notre commerce. De l'avis de personnes compétentes, il doit cependant en résulter plus de 500,000 fr. d'économie par an sur nos transports, et en dehors de ce service direct, que nous rendra le canal il nous en rendra un indirect, plus important encore, ce sera de forcer la Compagnie du Nord à baisser ses tarifs et l'amener à plus de complaisance dans ses rapports avec le commerce.

Pour que ce résultat soit atteint, il faut évidemment que l'on puisse se servir du canal, et que l'on ne rende pas inutile le sacrifice considérable que l'Etat a fait en ce genre.

Il faudra donc, tout d'abord, créer des quais; en créer sur la route de Tourcoing, sur les rives de l'ancien canal, partout au moins où l'on peut avoir des déchargements de plein pied.

En ce qui concerne la proposition qui a fait l'objet du vote du Conseil, elle se réduisait à bien peu de chose: un pavé de dix mètres sur 150 mètres! C'est à peine ce qui est indispensable! et je ne puis comprendre qu'on ait refusé cette dépense si peu importante, quand on a vu, tout récemment encore, la ville s'intéresser dans des percements de rue, utiles à la vérité, mais qui n'avaient rien d'urgent, et pour des sommes bien plus considérables.

J'espère donc, et je me fais ici l'écho de tous ceux qui sont appelés à ce servir du Canal, que, dans une prochaine session, le Conseil reviendra sur sa décision. On pourra même trouver que ce n'est pas assez faire, et que pour créer un véritable quai, il faudrait le paver dans toute son étendue, et peut-être établir des murs de quai, comme cela se fait à Lille; on se créerait ainsi, un revenu nouveau.

Dans l'espoir, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien accueillir cette lettre et l'insérer dans les colonnes de votre journal, je vous prie d'agréer avec mes remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

Un de vos lecteurs.

### TRIBUNAUX

Le Tribunal correctionnel de Lyon vient de condamner à 15 jours de prison un propriétaire d'Heyrieux, qui, usant des immunités du jour de l'an, était venu en ville se livrer à la mendicité. Ce misérable possédait un immeuble d'une valeur de 15,000 francs.

Nous lisons dans le *Petit Marseillais* du 3 :

Notre première Chambre civile a eu à connaître hier, d'une nouvelle action en responsabilité intentée à la ville de Marseille dans les circonstances suivantes: Le 3 septembre 1870, vers 1 h. de l'après-midi, une troupe d'une vingtaine d'hommes armés envahirent le domicile du nommé F... D..., coiffeur, qu'on accusait à tort ou à raison, d'appartenir à la police secrète. Après des recherches minutieuses, le nommé D... fut découvert au 3<sup>e</sup> étage de sa maison, où il se trouvait réfugié. On se saisit de lui aussitôt et après l'avoir brutalement maltraité, on l'entraîna dans l'hôtel de la préfecture, où il ne demeura détenu

pendant quelques heures. C'est en conséquence de ces actes que le nommé F... D... a cru pouvoir demander à la ville cinquante mille francs dommages intérêts.

Après enquête, plusieurs des faits acquis ont été reconnus pertinents, mais tout en faisant à la ville application de la loi de vendémiaire an VI, le tribunal a réduit la demande à la somme de quatre mille francs.

Le caissier de la banque de la Nouvelle Calédonie a comparu hier devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Burin des Rozières, sous l'accusation de détournements et de faux. Henri Janssens, né à Paris, le 21 décembre 1838, a été marchand-les-loges-chef de caisse. Il a été chargé à Sedan et sa valeur s'est conduite lui à valoir la médaille militaire.

Au mois d'octobre dernier le directeur de la Banque de la Nouvelle Calédonie, s'aperçut que Janssens était infidèle, et, vérification faite, on constata que depuis le mois d'avril précédent, il avait pris dans la caisse une somme de 12,550 francs. Pour dissimuler ces détournements, l'accusé avait tantôt inscrit sur le livre de caisse le paiement de traites imaginaires ou déjà payées, tantôt surlevé le chiffre de la dépense par lui faite. Janssens a fait des aveux complets et manifeste un profond repentir. C'est pour subvenir aux exigences d'une maîtresse qu'il s'est laissé entraîner à ces détournements. Janssens est condamné à restituer les 12,550 francs et à deux mois de prison.

Le procès qui a été intenté à plusieurs journaux parisiens par M. Rouffé, ancien officier rédacteur de la *Sentinelles de Nancy*, devait être plaidé aujourd'hui devant la neuvième Chambre de police correctionnelle. Sur la demande de M. Rouffé, l'affaire a été renvoyée à l'audience du 2 février.

### LES SUITES D'UN RÉVEILLON

Le jour de Noël dernier, nombreuse était à l'église Saint-Roch, la réunion des fidèles. La messe solennelle avait lieu. Les thuriféraires, répandaient des nuages d'encens, et l'orgue mêlait aux hymnes sacrées sa puissante harmonie. Tout à coup, au lieu des réponses indiquées par la liturgie, se font entendre des cris de: « Vive l'empereur! » proférés d'une voix avinée. Grand est le scandale. Les regards des assistants, troublés et indignés se portent vers un individu au visage enluminé, dont les vociférations continuent. Des gardiens de la paix, avertis, s'emparent de lui et le conduisent au poste. C'était le nommé Charles-Philippe Tissier. Agé de 39 ans, garçon de magasin, lequel comparait, à l'avant-hier jeudi, devant le tribunal correctionnel de la Seine. Ecouteons son interrogatoire :

Ayant fait le réveillon toute la nuit avec les camarades, j'étais pas mal en ribote. Alors ils m'ont emmené; je ne savais seulement pas où j'étais. Entendant chanter, j'ai cru que j'étais à l'Opéra. (Rire dans l'auditoire.)

Quand vous vous seriez cru à l'Opéra, il n'y avait pas plus de raisons pour chanter: — Je ne savais pas, moi; mes camarades m'ont dit: « Crie vive l'empereur! c'est sa fête. » Alors j'ai crié: « Vive l'empereur! »

M. le président: Vous saviez très-bien qu'il ne s'agissait pas de la fête de l'empereur et qu'on était au jour de Noël ?

Le prévenu: Je ne savais pas plus si nous étions à Noël qu'à l'Assomption. J'ai tous les guignons; je suis ancien zouave, blessé en Afrique, blessé à Inkermann; j'étais à Magenta; l'empereur me faisait quelque chose sur sa cassette; la République arrive me « la rincé comme un verre à bière. J'ai écrit au maréchal de Mac-Mahon, qui m'avait promis de ne pas m'oublier; n'empêche que je n'ai rien de rien.

Le tribunal l'a condamné à huit jours de prison et 16 francs d'amende pour le délit et à 5 francs pour l'ivresse manifeste.

On nous écrit de Paris, le 5 janvier 1877 :

La liquidation des fonds anglais est agitée comme la déesse des fonds français tenus en hausse de 5/16 à la première cote, les consolidés ont perdu 3/16 à la seconde. Cette fermée des fonds anglais a été impuissante pour maintenir nos rentes aux cours élevés auxquels on les avait portés hier.

Le 5 0/0 a clôturé à 106,2 1/2 en baisse de 1/4.

Le 3 0/0, qui avait reculé jusqu'à 70,90 s'est relevé à la fin de la Bourse à 71,10.

La réaction a été plus considérable sur le 5 0/0 italien, il a perdu 40 c. à 72,65.

Le Crédit foncier de France a reculé jusqu'à 600 fr.

Le cours de 250 provoque toujours des offres sur les obligations égyptiennes 1873. Un peu de hausse sur les fonds Russes.

On demandait les actions du chemin de fer Est-Algérien. Une plus-value prochaine est assurée.

Ces titres cotés encore au-dessous de 800 et dots, comme on le sait, d'une garantie de l'Etat leur assurant un revenu minimum de 30 francs.

Le groupe du Crédit Mobilier espagnol a été très agité, il a clôturé en baisse sensible sur hier quoique ses cours de clôture soient à peu près les prix moyens de la journée.

On nous écrit de Paris, le 5 janvier 1877 :

Le mouvement préfectoral suivant a été signé hier; il a paru dans l'*Officiel* d'aujourd'hui :

M. Pradelle, préfet de la Charente, est nommé préfet du Cher, en remplacement de M. Degrand (révoqué).

M. le baron Cottu, ancien préfet, est nommé préfet du Finistère, en remplacement de M. Souvestre (révoqué).

M. Emile Laurent, ancien secrétaire

### NOUVELLES DU SOIR

On nous écrit de Paris :

Le mouvement préfectoral suivant a été signé hier; il a paru dans l'*Officiel* d'aujourd'hui :

M. Pradelle, préfet de la Charente, est nommé préfet du Cher, en remplacement de M. Degrand (révoqué).

M. le baron Cottu, ancien préfet, est nommé préfet du Finistère, en remplacement de M. Souvestre (révoqué).

M. Emile Laurent, ancien secrétaire